



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 31371

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre la toxicomanie. Une étude médicale de novembre 2007 a établi un lien sérieux entre la consommation d'ecstasy et un vieillissement accéléré du cerveau, cette substance illicite induisant pour ses consommateurs, « un risque accru de survenue de pathologies neurodégénératives, au premier rang desquelles la maladie d'Alzheimer ». Ces travaux rappellent que, loin d'avoir l'usage récréatif et sans danger pour la santé qu'on leur prête parfois, ces substances présentent une toxicité réelle. Dans une question n° 9529 publiée au Journal officiel le 6 novembre 2007, il lui demandait de préciser les mesures que le Gouvernement entendait prendre pour informer les usagers potentiels de ces drogues, souvent considérées comme à toxicité minimale, de leur nocivité réelle. Dans sa réponse publiée au Journal officiel le 15 janvier 2008, elle indiquait que l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé avait convenu d'inclure cette problématique dans son prochain programme de prévention concernant les drogues, début 2008. Il lui demande de préciser les mesures concrètes contenues dans ce programme, ainsi qu'un premier bilan des actions de prévention envisagées.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 comporte un axe fort visant à prévenir les entrées en consommation, les usages de produits illicites et les abus d'alcool. Une partie des mesures prévues par le plan est mise en oeuvre par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) dans le cadre des actions du programme « Prévention des toxicomanies ». En 2008, ces actions se sont organisées autour de quatre axes stratégiques. Sans pouvoir encore en tirer un véritable bilan, nombre de ces actions sont susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur la consommation d'ecstasy ou sur la connaissance des risques liés à cette consommation. L'INPES a notamment assuré la promotion du site internet d'information « Drogues et dépendance » par le biais d'affiches diffusées au sein des comités régionaux et départementaux d'éducation à la santé. Ce site présente les principales drogues et les risques spécifiques liés à leur usage. Il permet aussi d'accéder aux principaux annuaires des structures de prévention ou de soin spécialisés dans la consommation de substances psychoactives. L'INPES produit également une collection de documents d'information destinés aux jeunes. Les trois premiers, concernant le dopage et les conduites dopantes, la cocaïne, l'ecstasy et les drogues de synthèse sont en cours de finalisation. Une attention particulière est menée sur les stratégies de diffusion de ces documents, notamment en milieu festif, particulièrement concerné par la consommation d'ecstasy ainsi qu'auprès des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Enfin, l'INPES a, tout au long de l'année 2008, publié de nombreux articles, documents de synthèses et d'analyses permettant aux professionnels de l'addictologie de mieux appréhender les consommations de drogues, leurs déterminants et leurs conséquences.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31371

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8316

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1384